



LES HONORAIRES D'AGENCE



Vous désirez recourir à un agent immobilier et vous avez raisons... **Près de 70% de transactions sont réalisées grâce à une agence immobilière !**

Ce spécialiste va s'occuper de **toutes les démarches de votre acquisition et/ou vente immobilière** :

- Estimation au juste prix de la valeur de votre bien sur le marché,
- Rédaction des annonces, home staging,
- Publicités professionnelles,
- Gestion des appels et organisation des visites,
- Découverte du projet des acquéreurs, vérification de la solvabilité des candidats,
- Visites, conseils,
- Devis éventuels, courtage en travaux et en financement,
- Négociation entre les parties, offre d'achat,
- Rédaction des mandats et de l'avant-contrat,
- Accompagnement des vendeurs et acquéreurs jusqu'à l'aboutissement réussie de la transaction,
- Réalisation de démarches complémentaires, etc...

En contrepartie, ce partenaire immobilier entièrement dédié au service de votre projet, perçoit des **honoraires seulement dues si l'affaire se conclut**. Ils sont, en cas de vente, le plus souvent indexés sur un pourcentage qui oscille entre **3 et 10 % TTC du prix du bien** et sont **dégressifs** (plus le bien est cher, moins le pourcentage est élevé).

Dans un souci de totale transparence avec nos clients, nous vous indiquons en toute clarté le fonctionnement de cette rémunération (voir le tableau des honoraires de notre agence).

Sur ces honoraires toutes taxes comprises, l'agence immobilière rétribue également aux organismes étatiques différentes **taxes et charges** c'est-à-dire :

- TVA sur commission d'un montant de 20%
- Charges sociales de 54,19% du montant restant dû.
- De la somme restante sera prélevée impôt sur le revenu et taxes diverses (taxe professionnelle,...)

Veuillez nous contacter pour tout type de renseignements complémentaires.